



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30 L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3 Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs : Mme Frédérique LEPEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé : M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-11-7.1.1
02/03/2026

Vote du budget primitif 2026 – Budget principal

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°2023-88 du conseil communautaire du 2 octobre 2023 ;

Considérant la reprise anticipée des résultats 2025 ;
Considérant la commission finances du 28 janvier 2026 ;
Considérant les bureaux communautaires des 12 janvier, 19 janvier et 9 février 2026 ;
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 février 2026 ;
Considérant que l'ensemble des propositions de crédits inscrits au BP 2026 synthétisées par pôle et compétence, ainsi que le projet intégral de budget primitif 2026 sont annexés à la présente délibération ;

Considérant que le budget primitif 2026 s'élève à 40 041 651,29 € dont la répartition des crédits s'établit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	24 869 962,71 €	FONCTIONNEMENT	24 869 962,71 €
Dépenses réelles	17 320 630,27 €	Recettes réelles	18 766 215,00 €
<i>dont AC, DSC, FPIC, DILICO et DCRTP</i>	<i>9 298 115,00 €</i>	<i>dont impôts et taxes</i>	<i>15 040 993,00 €</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>1 586 600,00 €</i>	<i>dont dotations de l'Etat et participations</i>	<i>3 348 861,00 €</i>
<i>dont charges de gestion courantes</i>	<i>2 434 566,98 €</i>	<i>dont produits des services</i>	<i>133 356,00 €</i>
<i>(entretiens voiries, parcs d'activités et</i>		<i>(actes ADS, RODP, remboursement frais par EMO)</i>	
<i>bâtiments, contrats de service, fournitures)</i>			
<i>dont charges de la dette</i>	<i>20 183,85 €</i>	<i>dont autres recettes (loyers)</i>	<i>243 005,00 €</i>
<i>dont subventions aux organismes et</i>	<i>3 980 664,44 €</i>		
<i>associations, participations aux syndicats et</i>			
<i>indemnités élus</i>			
<i>dont provisions et autres dépenses</i>	<i>500,00 €</i>		
Amortissements	720 000,00 €	Amortissements	2 810,36 €
Virement à la section d'investissement	6 829 332,44 €	Excédent de fonctionnement	6 100 937,35 €
INVESTISSEMENT	15 171 688,58 €	INVESTISSEMENT	15 171 688,58 €
Restes à réaliser	2 013 714,71 €	Restes à réaliser	- €
Dette	131 936,80 €	Emprunt	3 377 213,05 €
Dépenses d'équipement	11 964 128,65 €	FCTVA	- €
(projets de la CCPO)			
Subventions d'équipement	506 479,64 €	Subventions, participations, fonds de concours et	1 678 809,96 €
(vidéoprotection, Fonds Air Bois, production		restitution avances	
de logements sociaux, Jardins de Lucie)			
		Affectation du résultat	2 166 333,13 €
Résultat reporté	152 618,42 €	Virement de la section de fonctionnement	6 829 332,44 €
Opérations patrimoniales	400 000,00 €	Résultat reporté	- €
Amortissements	2 810,36 €	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
		Amortissements	720 000,00 €
TOTAL GENERAL	40 041 651,29 €	TOTAL GENERAL	40 041 651,29 €

Considérant que le budget primitif 2026 est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que la CCPO a adopté à la nomenclature M57 et que le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que l'article 1.3.1 du RBF, prévoit que le Président a l'autorisation du conseil communautaire de procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors charges de personnel), à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif principal 2026 conformément aux documents annexés à la présente délibération ;
- **Autorise**, en application du règlement budgétaire et financier, Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors charges de personnel), à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée ;
- **DIT** que dans le cas où Monsieur le Président procéderait à de tels virements de crédits, il en sera rendu compte lors du premier conseil communautaire suivant.

Télétransmise en Préfecture le - **6 MARS 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le - **6 MARS 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLEsIO
Président

